



LES ZONES FRONTALIÈRES DU BURKINA FASO : FONDEMENTS DES MOBILITÉS DES TRANSFRONTALIERS ET STRATÉGIES DE (SUR)VIE DANS LES CONTEXTES DE COVID 19 ET D'INSÉCURITÉ TERRORISTE

Serge Noël OUEDRAOGO

Université Joseph KI-ZERBO, Ouagadougou-Burkina Faso

sergenoel.uedraogo@ujkz.bf

&

Kamal DONKO

Laboratoire d'études et de recherche sur les dynamiques sociales et le

Développement Local (Lasdel), Bénin

kamaldonko@gmail.com

&

Martin DOEVENSPECK

Université de Bayreuth, Allemagne

doevenspeck@uni-bayreuth.de

Résumé : Les habitants des zones frontalières du Burkina Faso se caractérisent par des mobilités spécifiques, maintenant des liens socioculturels et économiques malgré les frontières coloniales arbitraires. Ces communautés adoptent des logiques transnationales et mobilisent diverses stratégies de survie pour faire face aux inégalités territoriales et aux crises contemporaines, notamment la pandémie de Covid-19 depuis 2020 et le terrorisme depuis 2015. Cet article explore les fondements des mobilités transfrontalières et les mécanismes déployés, souvent informels ou illicites, pour assurer la résilience des populations des marges dans ces contextes. S'appuyant sur des enquêtes de terrain et des sources bibliographiques, il met en lumière les défis et les stratégies d'adaptation dans des territoires marginalisés, loin des centres de pouvoir économique et politique.

Mots-clés : frontière, perceptions, attitudes, Covid 19, terrorisme.

THE BORDER AREAS OF BURKINA FASO : THE BASIS OF CROSS-BORDER MOBILITY AND SURVIVAL STRATEGIES IN THE CONTEXT OF COVID 19 AND TERRORIST INSECURITY

Abstract : The mobility of people living in border areas is unique. Communities on the fringes work to preserve intense socio-cultural and economic links, transcending arbitrary colonial borders. They are developing a transnationalist approach, surfing on issues of citizenship. Faced with the limits to the harmonious development of all the regions of a State, communities living on the margins are implementing a variety of strategies for living or surviving. Covid 19, which affected Burkina Faso from March 2020, and terrorism, which has infested certain areas since 2015, are having a singular impact on the territorial margins. Life on the borders, far from the centres of political and economic power, often remains difficult. This article aims to analyse the basis and implementation of mobility in the border areas of Burkina Faso and the tricks deployed to live or survive in difficult times. The use of bibliographical data and, in particular, information from sometimes perilous field surveys, enables us to grasp some of the realities of life on the fringes. These include, on the one hand, the foundations of the mobility of the inhabitants, and on the other, the initiatives, sometimes illicit, taken to continue to exist on the national periphery in difficult times of pandemic and security crisis.

Keywords: borders, perceptions, attitudes, communities, Covid 19, terrorism.

Introduction

Les frontières ont été inventées pour matérialiser les termes d'un ensemble de conventions politiques distinguant deux corps politiques. (Szary & Giraut 2015 : 4) Dans le contexte africain, elles résultent de la mise en œuvre de l'expansionnisme de puissances européennes, surtout au XIX^e siècle. Les territoires des marges sont connues sous des appellations variées : « périphérie nationale », « région informelle », « frange frontalière » ou « région frontalière ». (Messe Mbega 2015 : paragr. 2) Si les frontières définissent les limites externes d'un territoire et sont des objets géographiques politiques (Szary 2012 : 71), elles impliquent aussi des dimensions économiques, sociales et culturelles. Dans le contexte africain, ouest africain en particulier, les enjeux socioculturels des bordures étatiques sont amplifiés. Ils influencent les liens économiques. Les communautés des périphéries nationales tirent profit des avantages et des potentialités de l'intégration transfrontalière pour obtenir des bénéfices communs. La Covid 19 et le terrorisme sont des périls contemporains auxquels sont ou ont été confrontés les populations des périphéries nationales. En réaction à ces contingences, des stratégies sont mobilisées. Cependant, ces réalités contemporaines sont peu étudiées. L'objectif principal de cette étude est d'analyser les mobilités des transfrontaliers « traditionnels » et la (sur)vie dans les marges étatiques dans les contextes de la Covid 19 et de la menace terroriste. Il s'agit d'interroger les causes et les mécanismes des mobilités des populations des marges ou zones frontalières, d'une part ; et les réalités d'existence des frontaliers dans deux contextes extraordinaires. Ainsi, les caractéristiques des mobilités des populations frontalières et les mécanismes formels ou informels, licites et surtout illicites de (sur)vie dans les bordures étatiques du Burkina Faso sont analysés.

Sur le plan méthodologique, cette étude exploite une bibliographie composée d'articles et d'ouvrages traitant des questions de frontières, de mobilités transfrontalières, de transnationalisme, d'une part. Elle prend en compte les résultats d'enquêtes de terrain conduites aux frontières du Burkina Faso avec ses six pays frontaliers, notamment le Mali, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin et le Niger. Pour des contraintes liées à la crise sécuritaire terroriste, certaines enquêtes individuelles et groupes de discussion ont été organisés dans les milieux d'accueil des populations frontalières devenues personnes déplacées internes.

Les résultats de l'étude sont présentés, d'abord à travers l'analyse de l'omniprésence des mobilités des transfrontaliers de part et d'autre de frontières transcendés. Les stratégies informelles et illicites de (sur)vie dans les marges étatiques dans les contextes exceptionnels de la Covid 19 et de la crise sécuritaire sont ensuite exposées.



1. Les mobilités des transfrontaliers

Si la mobilité est un des caractères de l'homme (Chatelain 1963 : 1), chez les populations des zones frontalières, elles paraissent particulières.

1.1. Parenté ethnique, facteur de mobilités et coopération transfrontalière

Dans le contexte de cette étude, plutôt que d'être « "ce qui lie", un lieu de friction ou de rencontre où l'altérité est négociée » (Szary 2015 : 2), la limite ou frontière héritée de la colonisation a tendance à être symbolique. Elle ne remet pas en cause les rapports de tous ordres entre « frères et sœurs » des deux côtés. Les frontières africaines, héritées de la colonisation, sont souvent des limites postérieures à l'installation de populations locales, ce qui a conduit à la séparation de communautés ethniques et familiales. Elles ont de ce fait séparé les familles, les clans, les tribus et les ethnies. (Messe Mbega 2015 : paragr. 26) À titre d'illustration, les frontières du Burkina Faso ont une longueur cumulée d'environ 3 193 km, dont 584 km avec la Côte d'Ivoire, 549 km avec le Ghana, 126 km avec le Togo, 306 km avec le Bénin, 628 km avec le Niger, et 1 303 km avec le Mali. De ce fait, sur la soixantaine de communautés ethniques qui vivent au Burkina Faso, plusieurs sont en partage avec au moins un pays frontalier. Cette parenté ethnique au-delà des frontières héritées de la colonisation européenne, notamment française, anglaise et allemande, rend omniprésentes les relations transfrontalières. C'est ainsi, à titre d'exemple, que sur l'étendue de la frontière Burkina Faso-Mali, on distingue trois grandes aires culturelles : celle à dominance sénoufo au Sud ; celle bwa au centre et l'aire culturelle dogon plus au Nord. (Coulibaly & Kam 2022 : 41)

Dans les lisières étatiques du Burkina Faso, du Niger et du Bénin comme ailleurs, « les appartenances ethniques participent aux dynamiques linguistiques et culturelles qui transcendent les groupes et les frontières et constituent ainsi autant de strates pouvant favoriser les processus d'intégration. » (OCDE 2004 : 86) Du fait des populations transfrontalières, unies par les liens de parenté et/ou matrimoniaux, les frontières étatiques sont plus virtuelles que concrètes. Dans les zones frontalières, toute action de développement socioéconomique dans l'un des côtés de la frontière est profitable à toutes les communautés frontalières, indépendamment du pays d'implantation. De manière formelle ou informelle, les populations des zones frontalières entretiennent des relations de type social, culturel, économique, etc. En effet, une zone transfrontalière ou de solidarité « se mesure à l'aune et à la force des liens multiformes qu'entretiennent le peuplement, les activités économiques, les échanges, la culture, l'identité. » (Dahou *et al.* 2007 : 17) Les populations frontalières jouent de la frontière par leurs différents types de mobilités (pour les loisirs, l'habitat, les achats, etc.) à des degrés divers, en fonction de son ouverture ou de sa fermeture. (Velasco-Graciet 2008) Les relations entre les populations transfrontalières, le plus

souvent en avance sur les accords bilatéraux et multilatéraux entre les États manifestent une intégration « par le bas ».

Après avoir constitué des barrières, les frontières exerceraient désormais des fonctions de trait d'union, au point de devenir les bases d'une intégration régionale (Renard 1997 : 8). Les États sont, de plus en plus, décidés à développer la coopération décentralisée transfrontalière, à mettre en œuvre des politiques transnationales d'aménagement des zones frontalières et de gestion des ressources, en particulier celles naturelles. (Abdoul *et al.* 2007 : 91) La coopération décentralisée des collectivités locales apparaît comme un modèle de gouvernance interétatique et d'ouverture des frontières. (Messe Mbega 2015 : paragr. 41) La coopération transfrontalière Tominian-Kossi est un vecteur de paix et de stabilisation de la zone frontalière Burkina-Mali. La construction du centre de santé transfrontalier de Ouarakuy au Burkina Faso, inauguré le 17 février 2012, a fortement contribué au raffermissement des relations entre les deux communautés transfrontalières. Géré conjointement par des agents de santé burkinabè et maliens, il favorise d'importantes mobilités, nuits et jours. (Coulibaly & Kam 2022 : 49-52) Le triangle transfrontalier tracé par les villes de Sikasso au Mali, Korhogo en Côte d'Ivoire et Bobo-Dioulasso au Burkina Faso appelé « SKBo » est une zone transfrontalière de développement intégré depuis 2002. (Enda Diapol 2007 : 7) L'espace SKBo apparaît comme un sous-territoire de solidarité au confluent de trois frontières nationales. Les espaces transfrontaliers sont aussi appelés « pays-frontières », « espaces de proximité », « zones de solidarité », « couloirs de développement » et « zones naturelles d'intégration ». (Enda Diapol 2007 : 11)

1.2. Les va et vient permanents à travers ou à l'écart des postes frontaliers

Les transfrontaliers vivent « à la fois ici et là-bas », ils ont alors « deux chez-soi » (Waldinger 2006 : paragr. 8) puisque du fait des liens socio-culturels, de part et d'autre de la frontière, ils sont chez eux. Ils revendiquent une double appartenance. Certains peuvent être qualifiés de transmigrants car leurs vies quotidiennes dépendent d'interconnexions multiples et constantes à travers les frontières internationales. Leurs identités sont façonnées par la relation qu'ils entretiennent avec plus d'un État. (Barboura 2018 : 42) Un des aspects du transnationalisme s'articule autour des échanges, des relations et des pratiques transfrontalières qui transcendent donc le cadre national en tant que principal point de repère pour l'exercice d'une activité ou l'affirmation d'une identité. Ainsi, les liens entre les personnes, les communautés et les sociétés, au-delà des frontières, modifient et renforcent le paysage social, culturel, économique et politique. (OIM 2019 : 1) En lien avec la faiblesse du réseau routier classé transfrontalier, les postes frontaliers sont assez peu nombreux. À titre d'illustration, la longue frontière de 628 km entre le Burkina Faso et le Niger ne dispose que d'un poste de contrôle entre Makalondi et Kantchari et d'un autre à Pétèl Kolé. Il



existe une centaine de voies de passage non officielles empruntées par les migrants, les fraudeurs, les trafiquants de drogue et les commerçants. (OIM 2016 : 10) Les zones frontalières disposent de multiples points de passages informels du fait de la porosité des frontières et du manque de démarcation. (OIM 2016 : 11) Ces points de passage illégaux terrestres ou fluviaux sont prisés par certains usagers des couloirs frontaliers. À côté du contrôle des voyageurs, il y a les va et vient, libres et sans contrôle apparent, des frontaliers à travers les postes des services d'immigration. Après la fermeture nocturne des postes frontaliers, les populations frontalières empruntent des pistes transfrontalières pour continuer leurs mobilités.

Les va-et-vient permanents, que ce soit à travers ou à l'écart des postes frontaliers, illustrent également un déterminisme géographique. Il y a une forte interpénétration des populations de part et d'autre des lignes frontalières. Dans ce contexte, pour les populations des marges nationales, la ligne frontalière, les postes frontaliers officiels et les points de passage officiels, sont exploités de manière plus ou moins indiscriminée au gré des circonstances. Dans les postes frontaliers, les agents des services d'immigration et des douanes se contentent d'observer mais pas de contrôler les mobilités des transfrontaliers à pied ou sur leurs moyens roulants. C'est comme si par un flair, ils les distinguent des voyageurs et/ou migrants.¹ Paamba² s'étonne que les mobilités des transfrontaliers dans les deux sens, aller et retour, soient perçues de manière particulière. Pour lui, les frontières coloniales et postcoloniales ne peuvent être que symboliques ou virtuelles pour eux, car elles sont postérieures à leur installation en ces lieux.

Les mobilités à caractère social des frontaliers, appartenant majoritairement à la même culture et aux mêmes ethnies, s'effectuent en vue de la satisfaction des besoins dits sociaux tels les visites parentales, les invitations aux cérémonies diverses (mariages, funérailles, intronisation de chefs traditionnels, etc.). (Atangana Bamela & Ndamé 2020 : 24) Elles induisent des va et vient permanents ou quasiment. Les traditions de mobilités permanentes des habitants des marges nationales à travers les frontières traduisent une intégration « par le bas », c'est-à-dire des peuples. La libre circulation des personnes dans les espaces communautaires de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), auxquelles appartiennent le Burkina Faso et ses six pays voisins³ a plus « officialisé » qu'engendré des mobilités. (Ouedraogo 2008 : 75)

Se considérant chez elle, de part et d'autre des lignes frontalières qu'elles observent et « tolèrent », les populations des périphéries nationales se sentent peu

¹ Observations faites dans les postes frontaliers de Yendéré à la frontière ivoirienne, de Cinkansé à la frontière togolaise, de Koloko à la frontière malienne, de Kantchari à la frontière nigérienne et de Dakola à la frontière ghanéenne sur plusieurs années.

² Interview de Paamba Onadja, ressortissant de Koalou, réalisée le 14 juillet 2024 à Fada N'Gourma.

³ Indiqués plus haut. Tous sont membres, à la fois, de l'UEMOA et de la CEDEAO, hormis le Ghana qui seulement membre de la CEDEAO.

concernées par l'existence des frontières. Leurs champs, leurs lieux de réjouissance, leurs lieux de travail, leurs cimetières, leurs marchés, leurs lieux de soins de santé traditionnels ou modernes, les chefferies traditionnelles auxquelles elles se rattachent, pouvant être de l'autre côté de la frontière, les habitants des zones frontalières « ignorent », plus ou moins, les frontières. Aux postes frontaliers, ils empruntent les infrastructures d'accès sans être contrôlés. Ils utilisent plus les pistes franchissant les lignes frontalières à l'écart des postes officiels d'entrées et de sorties des territoires nationaux. Cependant, « Bien que les frontières soient remises en cause par la multiplication de leurs franchissements, personne ne songe à les éliminer complètement. » (Szary 2012 : 70)

La vie, en temps normal, dans les périphéries nationales paraît assez difficile du fait des « difficultés des États à assurer leur rôle régalien dans leurs périphéries nationales ». (Abdoul *et al.*, 2017 : 193) En temps de Covid 19 et d'insécurité liée au terrorisme, elle l'a été plus. Des stratégies, licites et illicites, de (sur)vie sont alors mises en œuvre par certains habitants des bordures étatiques.

2. Les stratégies de (sur)vie dans les marges étatiques dans les contextes de la Covid 19 et d'insécurité

Dans les contextes récents d'obstruction des mobilités humaines consécutive à la Covid 19 et à l'insécurité, des membres des communautés des marges ont développé ou renforcé des stratégies de (sur)vie.

2.1. La (sur)vie aux frontières dans les contextes de Covid 19 et de péril terroriste

Les épidémies et pandémies sévissent au-delà des frontières étatiques. Les circulations transnationales constituent l'un des éléments clés de la gestion de la crise du (sic) Covid-19 en Afrique. (Petit & Robin 2020 : 1) La pandémie à corona virus, Covid 19, a atteint le Burkina Faso le 9 mars 2020. Pour limiter la propagation de la maladie, les cas d'infections et des morts⁴, plusieurs pays ont procédé à la fermeture de leurs frontières. (Vaïdjiké 2022 : 351) En la matière, les pays africains ont pris des mesures préventives fortes, en comptant moins de 100 cas de contamination avérés au moment des fermetures de frontières. En dix jours (du 16 mars au 26 mars 2020), à l'exception du Liberia, tous les pays membres de la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest ont fermé leurs frontières. (Petit & Robin 2020 : 3)

C'est ainsi que le Président du Faso de l'époque, Roch Christian Marc Kaboré déclarait : « Après de larges consultations, j'ai décidé la fermeture des frontières terrestres et ferroviaires, pour une durée de deux semaines, renouvelable, à compter

⁴ Pour la juguler, une coopération transfrontalière a été indispensable à travers la mise en commun des efforts et des ressources dans le cadre d'une collaboration technique efficace en matière de prévention et de lutte entre les différents États.



du 21 mars 2020 à minuit, à l'exception du fret ».⁵ Le 1^{er} août 2020, après cinq mois de fermeture, les frontières aériennes ont été ouvertes sous condition (test au résultat négatif, achèvement du parcours vaccinal), mais pas celles terrestres et ferroviaires. La non réouverture de ces dernières affectait gravement la vie des communautés vivant dans les périphéries nationales et les petites gens. Après des mois d'attente vaine, des voix se sont élevées pour dénoncer l'esprit du « deux poids, deux mesures » : « Tandis que les « grands » peuvent circuler quasiment partout dans le monde, les « petits » doivent attendre », donc sont discriminés⁶. C'est l'exemple de l'organisation de la société civile dénommée « Le TOCSIN » dont voici les extraits d'une déclaration en date du 1^{er} novembre 2021 :

Les gouvernants des États des espaces UEMOA et CEDEAO doivent faire la balance des avantages et inconvénients de cette fermeture des frontières terrestres et prendre, au besoin, la mesure forte qui s'impose, au bénéfice des populations. Vivement que les besoins sanitaires, les intérêts économiques et l'indispensable mobilité des hommes et des femmes au-delà des frontières soient utilement conjugués.⁷

Le décret portant réouverture des frontières terrestres et ferroviaires stipulait que :

« Article 1 : Les frontières terrestres et ferroviaires du Burkina Faso sont ouvertes pour compter du 1^{er} décembre 2021 à zéro (00) heure.

Article 2 : Toutefois, l'accès ou la sortie du territoire burkinabè par voie terrestre ou ferroviaire est subordonné au respect de l'une des conditions suivantes pour toute personne d'au moins onze (11) ans » :

- la présentation d'une carte de vaccination (Pass-vaccinal) contre la Covid 19 datant d'au moins quatorze (14) jours et attestant de l'achèvement du schéma vaccinal complet d'un vaccin,
- la présentation d'un document attestant un test PCR ou d'un test TDR négatif datant d'au plus cinq (5) jours à compter de la date du prélèvement. »⁸

Depuis 2022, la présentation de la seule carte de vaccination ou d'un test PCR ou TDR négatif est suffisante pour traverser les frontières sans entrave liée à la Covid 19.

Durant toute la période pendant laquelle les mobilités ont été entravées du fait de la Covid 19, le mode de vie des communautés des marges a été fortement impacté. L'arrêt ou le ralentissement du trafic de voyageurs aux frontières a créé un marasme économique, en particulier au niveau des activités commerciales dans les postes

⁵ Message à la nation de Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian Kabore Président du Faso, Président du Conseil des Ministres sur l'épidémie du Covid 19. <https://www.sig.gov.bf/actualites/details>

⁶ Déclaration de l'Association Le TOCSIN en date du 1^{er} novembre 2021 « Covid 19 et fermeture des frontières terrestres en Afrique de l'Ouest : le TOCSIN constate que... » : <https://www.zoodomail.com/fr/actualites-associatives/covid-19-et-fermeture-des-frontieres-terrestres-en-afrique-de-louest-le>.

⁷ Déclaration de l'Association Le TOCSIN en date du 1^{er} novembre 2021 « Covid 19 et fermeture des frontières terrestres en Afrique de l'Ouest : le TOCSIN constate que... » : <https://www.zoodomail.com/fr/actualites-associatives/covid-19-et-fermeture-des-frontieres-terrestres-en-afrique-de-louest-le>.

⁸ Décret n° 2021, 1248 PRES/PM/MATD/MDNAC/MSECU/MAECIABE/MS/MTMUSR/ MICA du 30 novembre 2021 portant réouverture des frontières terrestres et ferroviaires.

frontaliers. Par voie de conséquence, il y a eu des répercussions sociales sur les communautés vivant dans les bordures étatiques.

Paradoxalement, la pandémie de la Covid 19 a été une aubaine pour le développement d'activités économiques, le plus souvent illicites, dans les zones frontalières : c'est le « *corona business* ». Il s'agit d'une « économie sous-terrainne » construite autour d'activités diverses. Le « *corona business* » transforme les zones frontalières en espaces de non droit où se développe une forme abjecte d'économie informelle et sous-terrainne en réponse au besoin de mobilité des « petits ».

Des membres des communautés vivant dans l'environnement des postes frontaliers, mais aussi des opportunistes de tout acabit ont mis en œuvre des stratégies de contournement des entrées et sorties officielles fermées moyennant des frais. Ils ont mis en service des moyens de transport alternatifs de franchissement des frontières à travers des pistes. Ce sont des formes d'« économie de racket » des voyageurs impliquant des transporteurs, des agents des services d'immigration, des agents des forces de défense et de sécurité dans les zones frontalières. Au *finish*, les zones frontalières ont tendance à devenir des espaces de non droit où se développe une forme ignoble de « *corona business* ».

Dans le contexte de la Covid 19, avant et après la fermeture officielle des frontières terrestres, les communautés des périphéries nationales, du fait des contacts avec les voyageurs et migrants, ont été particulièrement exposées au risque de contamination. Pendant la fermeture officielle des frontières terrestres, le travail de passeur au service des voyageurs non en règle qu'exerçaient certains de leurs membres les a exposées. Cela est amplifié par les insuffisances des systèmes de santé aux frontières.

Depuis le 4 avril 2015, le Burkina Faso est confronté au terrorisme. Il s'agit d'un fondamentalisme d'inspiration religieuse prétendument islamiste. Les « vrais » musulmans ne s'y reconnaissent pas et réfutent l'utilisation du terme djihadisme pour qualifier le terrorisme. Le terrorisme ou extrémisme violent est « le recours individuel ou collectif à des modes d'expression portant atteinte à l'intégrité physique des hommes, à leur dignité et à leurs biens ainsi qu'aux droits de l'homme ». C'est aussi un ensemble d'« actes de violence visant des civils et poursuivant des buts politiques ou idéologiques. »⁹ Historiquement, le danger terroriste au Burkina Faso est arrivé par sa frontière d'avec le Mali. Il est donc perçu comme étant un fléau venu de l'extérieur, à travers les frontières Nord et Ouest, qui s'est progressivement enraciné grâce à l'adhésion de « Burkinabè égarés ».

Les zones frontalières dans le contexte de la menace terroriste sont d'un enjeu particulier. À partir du Burkina Faso, le terrorisme menace de se propager en Côte

⁹ <https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/Factsheet32FR.pdf> ; «Droits de l'homme, Terrorisme et lutte antiterroriste».



d'Ivoire, au Togo, au Bénin et au Ghana. Des preuves d'installation de cellules terroristes dans les zones frontalières entre le Burkina Faso ont justifié, à plusieurs reprises, la mise en œuvre d'opérations militaires conjointes avec certains pays voisins, singulièrement le Mali et le Niger. Ces pays voisins menacés ont alors pris des mesures drastiques de surveillance de leurs frontières. C'est ainsi que :

- même avec l'atténuation de la pandémie de la Covid 19 et la décision du Burkina Faso d'ouvrir ses frontières terrestres et ferroviaires (qui ne concernait à l'époque que la Côte d'Ivoire), la Côte d'Ivoire a maintenu pendant un certain temps, sa frontière d'avec le Burkina Faso fermée ;
- le Togo, soupçonnant l'implication des éleveurs nomades dans la menace terroriste, a interdit la transhumance du bétail à travers sa frontière avec le Burkina Faso ;
- au Nord Bénin, des exportateurs burkinabè de bétail soupçonnés d'accointance avec les terroristes auraient été victimes d'« exactions de l'armée ».

Le contexte d'insécurité lié au terrorisme tend à perturber la vie des communautés vivant aux lisières étatiques du Burkina Faso dans plusieurs domaines. Les soupçons de connivence des uns avec les agresseurs terroristes tendent à détériorer les rapports sociaux transfrontaliers. Sur la base de l'implication, supposée ou avérée, des membres de certaines communautés ethniques à des exactions terroristes, une tendance malheureuse à l'amalgame amène certains à douter de la loyauté de ces communautés ethniques envers l'État et à les stigmatiser. C'est le cas, singulièrement, de la communauté peul.

De plus en plus, la solidarité légendaire des peuples à l'égard des étrangers est remise en cause. Certains étrangers vivant dans les zones frontalières sont victimes de suspicion d'implication dans l'avènement du climat d'insécurité. Afin de prévenir la décrépitude du tissu social et de promouvoir la coexistence harmonieuse des différentes communautés ethniques et religieuses, l'Union Fraternelle des Croyants (UFC) de Dori dans la région du Sahel, épicerie du péril terroriste au Burkina Faso, organise des activités variées telle la « journée des communautés pour (ré)construire la coexistence pacifique et la cohésion sociale » le 21 novembre 2019¹⁰. En vue de contribuer à l'apaisement de la situation, la quatrième édition du festival culturel le « Rendez-vous de Touba » a été organisé sous le thème « Cohésion sociale et sécurité transfrontalière »¹¹. Il s'est agi de montrer le besoin vital d'un retour à la paix et les liens étroits entre cohésion sociale, paix et développement.

À côté des échanges commerciaux licites à travers les canaux officiels se développent dans les lisières étatiques des activités illégales de contrebande et de trafic de migrants ou de voyageurs.

¹⁰ Bagnon Daoula « Région du Sahel : Une journée des communautés pour (ré)construire la coexistence pacifique et la cohésion sociale » in lefaso.net. Consulté le 24 novembre 2019 : <https://lefaso.net/spip.php?article93369>.

¹¹ Thème de la 4^e édition du « Rendez-vous de Touba » tenue du 28 novembre au 2 décembre 2017.

2.2. *Les activités économiques illicites des jeunes frontaliers désœuvrés : la contrebande et le métier de passeur*

Les zones frontalières du Burkina Faso avec les pays limitrophes sont animées de mobilités humaines et par un trafic constant de marchandises de part et d'autre de la frontière. Les échanges transfrontaliers, légaux ou non, qu'ils aient existé avant le passage de la ligne frontalière et que cette dernière n'ait pas été assez puissante pour les interrompre ou que celle-ci les ait encouragés, existent, en partie, du fait du différentiel induit par son passage. (Szary & Fourny 2006 : 9) Les populations des zones frontalières effectuent des mobilités à caractère commercial. Les mobilités commerciales s'effectuent quotidiennement. (Atangana Bamela & Ndamé 2020 : 26) Les contrôles aux frontières étant relativement « lâches », les frontières sont, dans la pratique, de véritables « passoires ». Le « commerce transfrontalier » désigne l'échange légal entre pays tandis que le « commerce parallèle » fait référence aux échanges de marchandises légales à travers des circuits illicites et des « trafics » en tous genres, dès lors que ces derniers portent sur des échanges prohibés. (Dahou *et al.* 2007 : 49) Les échanges transfrontaliers, facilités par l'existence de groupes ethniques apparentés de part et d'autre des frontières, entretiennent des réseaux de connivence susceptibles d'être exploités pour des trafics de marchandises illicites que favorise la faiblesse des États et l'absence de contrôle sur des frontières très poreuses. (OCDE 2004 : 106) En fonction des différences de prix, en accord ou en désaccord avec les lois et règlements nationaux, des flux de marchandises se développent. La mobilité des marchandises concernent, à titre d'exemples, la circulation frauduleuse du carburant, des céréales, même en dépit des interdictions d'exportation¹², du bétail dans le cadre de la transhumance, etc.

Cela laisse le champ « quasi libre » à des activités illicites du point de vue des États, mais normales et ordinaires pour les communautés des zones frontalières. Celles-ci perçoivent à peine le caractère illégal des activités de contrebande qu'elles mènent comme l'illustre les propos suivants :

- « Nous avons le choix entre cultiver comme nos ancêtres ou faire ce commerce. »¹³
- « Tant que je ne fais pas passer des produits nuisibles comme la drogue, je n'aurais aucun état d'âme. Je ne fais rien de mal. »¹⁴
- « Nous nous débrouillons avec cette activité pour survivre et ne faisons du mal à personne. »¹⁵

¹² Depuis le 29 novembre 2021, à travers le décret 2021-1235/PRES/PM/MINEFID/MICA le Burkina Faso soumet l'exportation des céréales à Autorisation Spéciale d'Exportation (ASE). Le 21 novembre 2022, le Burkina Faso a suspendu l'exportation de la farine de céréales (mil, maïs et sorgho). La délivrance des Autorisations Spéciales d'Exportation (ASE) de céréales est suspendue jusqu'à nouvel ordre, depuis le 19 novembre 2023.

¹³ Abdoulaye Sirima, cultivateur habitant de Niangoloko reconverti en contrebandier.

¹⁴ *Idem.*

¹⁵ Bakari Koné, cultivateur habitant de Yendéré devenu en contrebandier à la frontière ivoiro-burkinabè.



- « Pourquoi qualifiez nos activités commerciales de frauduleuses ou illicites. Ces frontières des Blancs ne sont-elles pas venues trouver nos parents et grands-parents dans cette contrée ? »¹⁶
- « Je ne vais jamais considérer que j'agis mal en faisant ce commerce. C'est parce que l'État veut m'en empêcher que je suis obligé de me cacher. C'est peine perdue pour les agents de l'État qui nous surveillent. Ils ne pourront jamais mettre fin à nos activités. »¹⁷

Les routes de contrebande changent, sans cesse, pour éviter d'être démantelées par la police douanière qui patrouille régulièrement. (Atangana Bamela & Ndamé 2020 : 26)

Les frontières sont des zones de convergence et de divergence des hommes et des femmes dans plusieurs directions. Le passage officiel d'une frontière nécessite la détention de documents de voyage. Il s'agit du passeport, du visa dans certains cas et du carnet de vaccination. Pour les ressortissants des espaces intégrés de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), le principe de la libre circulation des personnes exempte du besoin de visa. Cependant, aux frontières terrestres, de nombreux voyageurs ne sont pas munis de tous les documents requis de voyage ou attestant de leur bonne santé. Plutôt que d'affronter ou de subir le racket de certains agents véreux des services d'immigration, ils préfèrent recourir à des passeurs.

Si les restrictions de mobilités humaines dans le contexte de la Covid 19 ont peu impacté celles des populations vivant dans les lisières étatiques, elles ont généré des difficultés, des tensions et des situations dramatiques chez les voyageurs ou migrants bloqués. (Petit & Robin 2020 : 3) Cela a été une aubaine pour les transfrontaliers car certains sont devenus passeurs. Le métier de passeur est une activité illicite qui consiste en un service payant de transport et de contournement des postes officiels des services d'immigration. À cette fin, les passeurs transportent des voyageurs non en règle, autrement dit des immigrants clandestins et leurs bagages sur des pistes traversant les lignes frontalières dans les deux sens. Leur offre de service rencontre la demande de service des voyageurs non en règle.

Les passeurs sont convaincus qu'ils font œuvre utile et ne font du mal ni à l'État, ni aux populations : « Nous aidons simplement des frères à contourner les barrières frontalières. Comme tout travail mérite salaire, en retour ils nous donnent quelque chose pour service rendu. »¹⁸

Certains passeurs mettent en cause le principe même de l'existence des frontières. Ils s'inscrivent dans une sorte de panafricanisme :

¹⁶ Seydou Soura, contrebandier à la frontière ivoiro-burkinabè.

¹⁷ Kanfido Ouoba, contrebandier à la frontière nigéro-burkinabè.

¹⁸ Focus group réalisé le 15 novembre 2021 à Fada N'Gourma avec des ressortissants de la ville de Kantchari, située à la frontière nigéro-burkinabè.

- « Est-il normal que des Africains soient empêchés de se mouvoir dans leur propre continent ? »¹⁹
- « Nous avons le sentiment de faire avant tout une œuvre sociale entre frères et sœurs africains. »²⁰

Les réseaux sociaux mobilisés sont, le plus souvent, liés aux appartenances communautaires ou aux alliances historiques tissées avec d'autres groupes. (Dahou *et al.* 2007 : 44-45)

Pour les besoins de circulation frauduleuse de marchandises ou de passage irrégulier de voyageurs, des stratégies de contournement des contrôles étatiques des frontières sont mises en œuvre.

La Covid 19 et le terrorisme sont des menaces contemporaines auxquelles sont confrontés les communautés des périphéries nationales.

Conclusion

Pays enclavé, le Burkina Faso partage ses frontières avec six États voisins. À travers ses différents effets, directs ou indirects, la frontière peut être séparatrice et disjonctrice ou encore créatrice de comportements spécifiques. (Renard 1992 : 168) L'effacement des frontières hermétiques dans les régions frontalières conduit généralement à l'interaction spatiale, socioculturelle, économique qui réunit dans une même communauté des espaces nationaux. (Messe Mbega 2015 : paragr. 3)

Eloignées des sphères décisionnelles, les zones frontalières sont souvent en marge du développement. Les communautés des zones frontalières sont confrontées à deux dangers majeurs qui menacent leur stabilité. Il s'agit de la Covid 19 et de l'insécurité liée au terrorisme. Si la pandémie de la Covid 19, en entraînant la fermeture temporaire des frontières, surtout celles terrestres, a d'une part, provoqué des restrictions des mouvements transfrontaliers, elle a été une aubaine pour l'essor d'une « économie sous-terrainne » dans les zones frontalières. Le terrorisme est de loin la menace la plus sérieuse. Elle est en passe d'être même une menace existentielle. La covid 19 à travers les fermetures temporaires de frontières et la crise sécuritaire engendrée par le terrorisme ont négativement impactés la vie des transfrontaliers et les mobilités des hommes et des biens. Ne pouvant être stoppées, ces mobilités ont été poursuivies sous des formes illégales, enrichissant certains des acteurs. Pour survivre, les communautés des lisières étatiques développent parfois des initiatives flirtant avec l'illégalité. Ce sont les exemples des activités de contrebande et du travail de passeur au service des voyageurs non en règle. Poreuses, les frontières permettent une grande mobilité, licite ou illicite, des personnes et des marchandises.

¹⁹ John Tagnabou, entretien du 21 août 2021 à Dakola, à la frontière ghanéo-burkinabè.

²⁰ Félix Sangli, entretien du 20 septembre 2019 à Pama, près de la frontière bénino-burkinabè.



Éléments de sources et de bibliographie

Sources

- Bagnon Daoula « Région du Sahel : Une journée des communautés pour (ré)construire la coexistence pacifique et la cohésion sociale » in lefaso.net. Consulté le 24 novembre 2019 : <https://lefaso.net/spip.php?article93369>.
- Déclaration de l'Association Le TOCSIN en date du 1^{er} novembre 2021 « Covid 19 et fermeture des frontières terrestres en Afrique de l'Ouest : le TOCSIN constate que... » : <https://www.zoodomail.com/fr/actualites-associatives/covid-19-et-fermeture-des-frontieres-terrestres-en-afrique-de-louest-le>.
- Décret n° 2021, 1248 PRES/PM/MATD/MDNAC/MSECU/MAECIABE/MS/MTMUSR/MICA du 30 novembre 2021 portant réouverture des frontières terrestres et ferroviaires.
- Félix Sangli, entretien du 20 septembre 2019 à Pama, près de la frontière bénino-burkinabè.
- Focus group réalisé le 15 novembre 2021 à Fada N'Gourma avec des ressortissants de la ville de Kantchari, située à la frontière nigéro-burkinabè.
- <https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/Factsheet32FR.pdf> ;
"Droits de l'homme, Terrorisme et lutte antiterroriste".
- <https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/Factsheet32FR.pdf> ;
"Droits de l'homme, Terrorisme et lutte antiterroriste".
- Interview de Kanfido Ouoba réalisée le 8 mars 2024 à Fada N'Gourma.
- Interview de Bakari Koné réalisée le 15 septembre 2019 à Yendéré.
- Interview de Seydou Soura réalisée le 15 septembre 2019 à Yendéré.
- Interview d'Abdoulaye Sirima réalisée le 18 septembre 2019 à Niangoloko.
- Interview de Paamba Onadja, ressortissant de Koalou, réalisée le 14 juillet 2024 à Fada N'Gourma.
- John Tagnabou, entretien du 21 août 2021 à Dakola, à la frontière ghanéo-burkinabè.

Bibliographie

- ABDOUL Mohamadou, ARRAGAIN Florent, HAZARD Éric, CANDICE Raymond. 2017. « Synthèse de trois études de cas ». in Enda Diapol, Les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest, Analyse des potentiels d'intégration de trois « pays-frontières » en Afrique de l'Ouest. CRDI et Enda Diapol, Paris, Karthala, pp. 165-198.
- AMBROSINI Maurizio. 2008. Entreprendre entre deux mondes : le transnationalisme économique des migrants. in Migrations Sociétés, vol. 20, n° 120, pp 53-79.
- ATANGANA-BAMELA Hyacinthe & NDAME Joseph Pierre. 2020. Crises sécuritaires, mobilités transfrontalières et dynamique des marchés spontanés entre ville et campagne dans l'arrondissement de Touboro (Nord-Cameroun) in Akofena Spécial n° 4, pp. 19-32.
- BARBOURA Itidel Fadhloun. 2018. La construction du transnationalisme à l'épreuve des crises identitaires : cas des migrants et descendants de migrants tunisiens votants à distance. Thèse de doctorat, Science politique. Université de Lyon.
- CHATELAIN Abel. 1963. « Problèmes de méthodes. Les migrations de population » in Revue économique. vol. 14, n° 1, pp. 1-17.
- COULIBALY Hervé Landry & KAM Zième. 2022. *Coopération transfrontalière entre la province de la Kossi (Burkina Faso) et le cercle de Tominian (Mali) : un début de contribution à l'intégration ouest-africaine (1989-2018)* in Histoire et Analyses des Relations Internationales et Stratégiques (HARIS). n° 008 Décembre 2022, pp. 37-55.
- DAHOU Karim, DAHOU Tarik & GUEYE Cheikh. 2007. « Le cas « SKBo » » in Enda Diapol, *Les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest, Analyse des potentiels d'intégration*

- de trois « pays-frontières » en Afrique de l'Ouest*. CRDI et Enda Diapol, Paris, Karthala, pp. 15-52.
- ENDA Diapol. 2007. *Les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest, Analyse des potentiels d'intégration de trois « pays-frontières » en Afrique de l'Ouest*. CRDI et Enda Diapol, Paris, Karthala.
- MANBY Bronwen. 2009. *Les lois sur la nationalité en Afrique. Une étude comparée*. New York: Open Society Institute.
- MARCHAL Jean-Yves, 1999, *Frontières et réfugiés en Afrique occidentale française* in Lassailly-Jacob V. MARCHAL Jean-Yves & QUESNEL André (eds.). *Journal of refugee studies*. 12 (3), pp. 210-225.
- MESSE MBEGA Christian-Yan. 2015. *Les régions transfrontalières: un exemple d'intégration socio-spatiale de la population en Afrique centrale ? Penser l'ouverture des frontières*. *Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*. vol. 17-1.
- OCDE. 2004. *L'Afrique Centrale et les régions transfrontalières : Perspectives de reconstruction et d'intégration* ». *OECD Journal on Development*. vol. 4/4.
- OIM. 2016. *Communautés transfrontalières au sahel enjeux économiques et défis sécuritaires, Etude de cas des communautés de Makalondi (Niger-Burkina Faso) et de Yassane (Niger-Mali)*.
- OIM. 2019. *La migration et le transnationalisme : chances et défis, Dialogue international sur la migration*, Document de travail, Organisation internationale pour les migrations.
- OUEDRAOGO Serge Noël. 2018. « Aperçu des migrations intra-africaines : l'émigration des Burkinabè au Ghana et en Côte d'Ivoire et la contribution de la diaspora au développement du Burkina Faso » in *Afrique Durable 2030, Questions migratoires et Agenda 2030*, numéro 5/1 Septembre 2018, pp 69-84.
- PETIT Véronique & ROBIN Nelly. 2020. *Covid-19 et migrations en Afrique : la réduction des mobilités, une riposte efficace ?* hal-04174962.
- PICHE Victor 2013. « Les fondements des théories migratoires contemporaines » in PICHE V. (sous dir.). *Les théories de la migration*. Paris : Ined. pp. 19-60.
- RENARD Jean-Pierre. 1992. *Populations et frontières : problématiques et méthodes*. In *Espace, populations, sociétés*, 2. *Population et frontières - Population and frontiers*, pp. 167-184.
- SZARY Anne-Laure Amilhat et FOURNY Marie-Christine. 2006. *Introduction. Territorialités nouvelles et évolutions de la frontière* in SZARY A.-L. A. et FOURNY M.-C. (Sous dir.), *Après les frontières, avec la frontière. Nouvelles dynamiques transfrontalières en Europe*, La Tour d'Aigues, éditions de l'aube, pp. 7-20.
- SZARY Anne-Laure Amilhat. 2012. *Que montrent les murs ? Des frontières contemporaines de plus en plus visibles*. *Études internationales*. 43(1), 67-87.
- SZARY Anne-Laure Amilhat. 2015. *Boundaries and borders*, *Handbook of Political Geography*. Wiley-Blackwell, pp.13-25.
- SZARY Anne-Laure Amilhat & GIRAUT Frédéric. (Eds.). 2015. *Borderities and the politics of contemporary mobile borders*. London: Palgrave Macmillan UK.
- VAÏDJIKÉ Dieudonné. 2022. *Autour de quelques malaises dans la mobilité transfrontalière Tchado-Camerounaise* in *Djiboul* n° 003, vol. 2, pp. 344 - 355.
- WALDINGER R. 2006. « Transnationalisme » des immigrants et présence du passé in *Revue européenne des migrations internationales*, numéro vol. 22, n° 2, pp. 23-41.